

L'idiolecte, entre linguistique et herméneutique

DOCUMENT D'ACCOMPAGNEMENT

- (1) À la recherche d'un objet homogène conforme aux besoins et aux hypothèses du modèle saussurien, les linguistes n'ont cessé de rétrécir leur champ. C'est ainsi que Bloch (1948) introduisit le terme « idiolecte » pour désigner le discours d'une personne qui parle d'une seule chose à une même personne pendant un temps limité. Bien que ce terme ait été largement adopté, on peut douter que quiconque ait trouvé dans l'« idiolecte » l'homogénéité que Bloch en attendait. De toute façon, il convient de remarquer que l'existence même d'un tel concept, désignant l'objet propre de la description linguistique, représente une défaite de la notion saussurienne de *langue*, objet d'un accord social uniforme. [W. Labov, 1976 [1972], *Sociolinguistique*, Paris, Éd. de Minuit, p. 268]
- (2) « comportement linguistique particulier d'un locuteur unique, au sein d'une communauté linguistique » [Pottier & alii, 1973, art. « Idiolecte »]; « ensemble des usages d'une langue propre à un individu donné, à un moment déterminé » [Dubois & alii, 1973 : art. « Idiolecte »]; « langage d'une seule personne, lorsqu'il est l'objet d'étude, tant comme base de description limitée d'un parler [...] que comme étude des caractères linguistiques propres à cette seule personne » [Mounin & alii, 1974, art. « Idiolecte »]; « compétence linguistique d'un sujet individuel, et plus spécifiquement : ensemble des traits idiosyncrasiques qui la caractérisent » [Kerbrat-Orecchioni, 1980]; « ensemble des particularités de l'usage linguistique d'un individu » [Arrivé & alii, 1986, art. « Idiolecte »]; « façon de parler propre à un individu, considérée en ce qu'elle a d'irréductible à l'influence des groupes auxquels il appartient » [Ducrot & Schaeffer, 1995], etc.
- (3) C'est comme d'habitude avec un grand intérêt que j'ai lu l'article sur l'*idiolecte*, distribué par mon vieil ami Hockett. Cet article ramène l'idiolecte aux habitudes caractérisant le parler d'un individu particulier à un moment donné, et en exclut tout ce qui, dans les habitudes linguistiques de cet individu, se réfère à la compréhension du discours des autres. Or, si tous les propos que je tiens à Cambridge étaient observés et enregistrés sur une longue période, on ne m'entendrait jamais prononcer le mot « idiolecte ». Et cependant maintenant, comme je m'adresse à vous, je l'emploie, parce que je m'adapte au langage de mes adversaires potentiels, Hockett par exemple. Et j'emploie beaucoup d'autres mots encore de la même manière. En parlant à un nouvel interlocuteur, chacun essaye toujours, délibérément ou involontairement, de se découvrir un vocabulaire commun : soit pour plaire, soit simplement pour se faire comprendre, soit enfin pour se débarrasser de lui, on emploie les termes du destinataire. La propriété privée, dans le domaine du langage, ça n'existe pas: tout est socialisé. L'échange verbal, comme toute forme de relation humaine, requiert au moins deux interlocuteurs; l'idiolecte n'est donc, en fin de compte, qu'une fiction, quelque peu perverse. [R. Jakobson, 1963, *Essais de linguistique générale - 1. Les fondations du langage*, Paris, Éd. de Minuit, p. 32-33]
- (4) Le concept de langue d'auteur ne fait que reculer les problèmes que pose l'interprétation du style comme déviation. En pratique, la langue d'auteur ne saurait remplacer la norme comme pôle d'opposition au style, parce qu'elle-même apparaît impossible à définir autrement que comme style. Cette impossibilité n'est pas accidentelle - elle n'est due ni à une inconséquence de méthode ni à une terminologie approximative; elle tient à ce que la « langue d'auteur » est une entité inutile. Entité inutile à l'analyse du style, et qui présuppose une division arbitraire de la *parole* saussurienne. Loin de chercher à le définir par opposition à l'idiolecte, il faut considérer le style *comme l'ensemble de l'idiolecte*. [M. Riffaterre, 1971, *Essais de stylistique structurale*, Paris, Flammarion, p. 102-103]
- (5) De ces trois remarques précaires, et comme improvisées, je voudrais simplement tirer une hypothèse de travail : considérer les traits stylistiques comme des *transformations*, dérivées soit de formules collectives (d'origine irréparable, tantôt littéraire, tantôt pré-littéraire), soit, par jeu métaphorique, de formes idiolectales; dans les deux cas, ce qui devrait dominer le travail stylistique, c'est la recherche de modèles, de *patterns* : structures phrastiques, clichés syntagmatiques, départs et clausules de phrases; et ce qui devrait l'animer, c'est la conviction que le style est essentiellement un procédé citationnel, un corps de traces, une mémoire (presque au sens cybernétique du terme), un héritage fondé en culture et non en expressivité. [R. Barthes, « Le style et son image » (1969), *Le Bruissement de la langue*, Paris, Le Seuil, 1984, p. 149-150]

(6) [...] chaque usage de la langue est inmanquablement marqué par les dispositions particulières du prétendu « émetteur » : sans présumer qu'elles fassent système, on peut appeler *idiolecte* l'ensemble des régularités personnelles ou « normes individuelles » dont elles témoignent. Si l'on convient de nommer *styles* les formations idiolectales, les styles littéraires ne comptent que pour une part des styles linguistiques. Ils restent plus systématisés, mais rien ne permet, sauf préjugé esthétique souvent légitime, d'écarter les autres formations idiolectales. [F. Rastier, 2001, *Arts et sciences du texte*, Paris, PUF, p. 178-179]

(7) [...] la langue n'est pas un ouvrage fait [*Ergon*], mais une activité en train de se faire [*Energeia*]. Aussi, sa vraie définition ne peut-elle être que génétique. Il faut y voir la réitération éternellement recommencée du travail qu'accomplit l'esprit afin de ployer le son articulé à l'expression de la pensée. [W. von Humboldt, 1834, trad. P. Caussat, 1963, *Wilhelm von Humboldt – Werke in fünf Bänden*, Herausgegeben von Andreas Flitner und Klaus Giel, J.G. Cotta'sche Buchhandlung, Stuttgart (Wissenschaftliche Buchgesellschaft, Darmstad), p. 183]

(8) La langue est sans doute conditionnée par les organes corporels, mais elle se meut dans le libre éther des pensées et des émotions. Cette liberté s'élève au-dessus de l'organisme ; et l'acte du discours ne peut jamais être qualifié, au sens propre du terme, de procédure organique. [...] En règle générale, il faut bien se garder de pousser la comparaison entre système linguistique et système naturel au-delà de ce qu'autorise leur objet propre. Une langue ne peut être traitée à la manière d'un corps de la nature, elle ne nous présente jamais, jusque dans la masse de ses mots et de ses règles, un contenu simplement offert, mais toujours une opération, un procès spirituel, analogue au procès corporel à l'œuvre dans la vie. On ne peut la comparer qu'avec la physiologie, non avec l'anatomie ; en elle rien n'est statique, tout est dynamique. [*Ibid.*, p. 189]

(9) Chaque homme, pour une part, est dominé par la langue qu'il parle ; lui et sa pensée sont un produit de celle-ci. Il ne peut rien penser avec une totale précision qui soit hors de ses limites ; la forme de ses concepts, le mode et les limites de leur combinabilité sont tracés au préalable par la langue dans laquelle il est né et a été élevé ; notre entendement et notre fantaisie sont liés à celle-ci. Mais, par ailleurs,

tout homme pensant librement, de manière indépendante, contribue à former la langue. Car comment se serait-elle développée sans ce type d'action, comment serait-elle passée de son état grossier et primitif à l'état d'élaboration le plus accompli de la science et de l'art ? En ce sens, c'est la force vivante de l'individu qui produit de nouvelles formes dans la matière ductile de la langue, initialement avec pour seul propos momentané de communiquer une conscience passagère ; mais ces formes demeurent dans la langue, à un degré plus ou moins grand, et, recueillies par des tiers, étendent leur effet formateur. On peut même dire que c'est seulement dans la mesure où un individu agit de la sorte sur la langue qu'il mérite d'être écouté au-delà de son domaine immédiat et singulier. Tout discours pouvant être reproduit de la même manière par mille organes disparaît nécessairement très vite ; seul peut et doit durer celui qui forme un nouveau moment dans la vie de la langue elle-même. C'est pourquoi tout discours libre et supérieur demande à être saisi sur un double mode, d'une part à partir de l'esprit de la langue dont les éléments le composent, comme une exposition marquée et conditionnée par cet esprit, engendrée et vivifiée par lui dans l'être parlant ; d'autre part il demande à être saisi à partir de la sensibilité de celui qui le produit comme une œuvre sienne, qui ne peut surgir et s'expliquer qu'à partir de sa manière d'être. Oui, tout discours de ce genre ne se comprend, au sens le plus élevé de ce terme, que lorsque les deux rapports sont saisis simultanément et dans leur relation véritable, de façon que l'on sache lequel des deux prédomine dans le tout ou dans les diverses parties. On ne comprend le discours aussi comme l'action de celui qui le parle que lorsque l'on sent simultanément où et comment la puissance de la langue s'est emparée de lui, où, sous la direction de celle-ci, les éclairs de pensée ont serpenté, où et comment l'errante fantaisie a trouvé à se fixer dans ses formes. [F. Schleiermacher, 1813, *Des différentes méthodes du traduire*, trad. A. Berman et C. Berner, Paris, Le Seuil, 1999, p. 41-43]

(10) La stylistique rationnelle aurait donc à faire apparaître ce par quoi les spécificités et les effets de chaque style sont conditionnés, en tenant compte aussi bien des données objectives de chaque langue que des données psychiques propres à l'auditeur et à l'orateur, ainsi que de leur interdépendance. Car le style réside dans le rapport entre la langue et ce qui est exprimé. Les différences de rapport correspondent aux styles ou aux différents types de style. Tandis que la grammaire considère la langue en tant que telle, comme pure forme (il est vrai, dans un double

sens : comme forme phonique et comme forme interne), la stylistique prend pour objet cette même langue dans ses emplois, en se demandant comment cet ensemble formel exprime un contenu. De ce qui précède, il découle que la stylistique est la partie rationnelle ou générale de l'histoire littéraire, et que celle-ci est donc une stylistique historique. Même si nous savons maintenant que le style est une façon de s'exprimer, ou une forme, c'est-à-dire un certain rapport entre la forme linguistique et le contenu ou la matière exprimée par celle-ci, notre savoir est encore très approximatif. Les mots de « forme » et de « matière » cachent en effet encore de grandes obscurités qu'il s'agit d'éclairer. [H. Steinthal, 1866, « Zür Stylistik », *Zeitschrift für Völkerpsychologie und Sprachwissenschaft*, vol. 4, Berlin, Dümmler, Harrwitz et Grossmann, « Sur la stylistique », traduction I. Behr, in Karabétian, 2000, p. 205]

(11) La langue n'est pas seulement un matériau physique, mais également spirituel; le son a une signification qui lui est propre, et celle-ci est plus importante que le son lui-même. L'orateur n'informe pas une matière concrète par un contenu spirituel ; bien au contraire, la matière qu'il travaille, est elle-même déjà spirituelle, c'est la dimension interne de la langue, et ce n'est qu'en second lieu, parce que cette dimension interne est indissociablement liée aux sons que l'orateur doit travailler les sons. Donc, il donne forme à l'esprit par l'esprit qui est inséparable des sons. [*Ibid.*, p. 208]

(12) Si le langage subjectif se dérobe si obstinément à l'analyse, cela tient aussi en grande partie à son caractère fondamental : *Il n'est pas discursif; il n'énonce rien explicitement, par les termes mêmes qui expriment ce que nous ressentons* ; s'il voulait désigner par des abstractions ou même par des images les mouvements intérieurs qu'il se charge de rendre, il cesserait d'être lui-même ; il objectiverait les sentiments en les analysant ; il porterait sur eux des « jugements », et l'on ne voit plus alors en quoi cette langue différerait de l'autre ; elle en diffère précisément en ce qu'elle n'appelle jamais les choses par leur nom. Ce n'est pas parler subjectivement que de dire : *J'ai eu peur, je suis stupéfait, je brûle d'envie*, etc..., etc... Le sentiment s'exprime dans une langue à lui, il a des moyens qui lui appartiennent en propre ; son vocabulaire et sa syntaxe ne sont pas ceux de la langue objective. Mais voici qui est bien plus paradoxal : pour exprimer les sentiments, il n'a pas même besoin de la voix ; en second lieu il peut se servir de la voix sans articuler des mots ; et enfin, s'il fait usage des mots, c'est pour leur

donner une signification qu'ils n'ont pas par eux-mêmes. [Ch. Bally, 1905, *Précis de stylistique française. Esquisse d'une méthode fondée sur l'étude du français moderne*, Genève, Eggimann]

(13) [...] le fait que Romulus a fondé la ville de Rome peut, dans les langues à construction libre, être énoncé de plusieurs manières différentes, tout en conservant la même syntaxe. Supposons qu'on ait raconté l'histoire de la naissance de Romulus et des merveilles qui s'y rattachent, on pourrait ajouter : *Idem ille Romulus Romam condidit*. En montrant à un voyageur la ville de Rome, on pourrait lui dire : *Hanc urbem condidit Romulus*. En parlant des fondations les plus célèbres, après avoir mentionné la fondation de Thèbes par Cadmus, celle d'Athènes par Cécrops, on pourrait continuer : *Condidit Romam Romulus*. La syntaxe est la même dans ces trois phrases : dans tous les trois le sujet est *Romulus*, l'attribut est *fonder*, le complément direct est *Rome*. Pourtant on dit dans ces trois phrases des choses différentes, parce que ces éléments, tout en restant les mêmes, sont distribués d'une manière différente dans l'introduction et la partie principale de la phrase. Le point de départ, le point de ralliement des interlocuteurs, c'est la première fois Romulus, la seconde fois Rome, la troisième fois l'idée de fondation. De même ce que l'on voulait apprendre à autrui, le *but du discours*, est différent dans ces trois manières de s'exprimer. [...]

Dans ces trois exemples le fait dont il s'agit est le même, et néanmoins on communique des choses tout à fait distinctes et différentes. Le fait ne change pas, l'action sensible et extérieure est la même : voilà pourquoi la syntaxe n'a pas changé non plus ; car la syntaxe [...] est l'image d'un fait sensible. La marche, les rapports de la pensée changent : voilà pourquoi la succession des mots doit changer aussi, car elle est l'image de la marche de la pensée. La syntaxe se rapporte aux choses, à l'extérieur ; la succession des mots se rapporte au sujet qui parle, à l'esprit de l'homme. Il y a dans la proposition deux mouvements différents : un mouvement *objectif*, qui est exprimé par les rapports syntaxiques ; un mouvement *subjectif*, qui est exprimé par l'ordre des mots. On pourrait dire que la syntaxe est la chose principale, puisqu'elle réside dans les objets mêmes et qu'elle ne varie pas avec les points de vue du moment. Mais c'est précisément une raison pour attribuer la plus grande importance à la succession des mots. Car dans la parole, ce qu'il y a de plus essentiel, c'est le moment, le moment de la conception et de l'énonciation : c'est dans ce moment que se trouve toute la vie de la parole, avant ce moment elle

n'existait pas ; après, elle est morte. Ce moment fait l'individualité de la pensée et de la parole, et le cachet de cette individualité c'est l'ordre dans lequel les idées et les signes sont amenés. [H. Weil, 1879, *De l'ordre des mots dans les langues anciennes comparées aux langues modernes. Question de grammaire générale*, Paris, Vieweg, p. 20-22]

(14) Dans les langues anciennes le rapport de la syntaxe à l'ordre des mots est autre que dans les langues modernes. Reste à savoir lequel des deux a changé, l'ordre des mots ou l'arrangement syntaxique de la plupart des phrases. Mais on est allé au-delà du fait, et on est tombé dans une erreur qui rappelle une illusion d'optique bien connue. Des personnes qui vont en bateau croient voir de leurs yeux que les bords de la rivière se meuvent ; on a longtemps pensé que le mouvement du soleil était un fait que le sens même de la vue nous apprenait. Les sens ne nous apprennent pourtant qu'un changement dans le rapport des places, et l'on s'est mépris sur le corps dont le mouvement est la cause de ce phénomène. La même chose, ce me semble, est arrivée aux grammairiens. Si, en effet nous rangions les mots dans un autre ordre que les anciens, cela ferait supposer un changement dans la succession des idées, dans les opérations logiques même, ce qui constituerait une différence très grave. Mais il n'en est rien, nous observons le même ordre des mots et des idées : les bonnes traductions en font foi ; et si nous avons l'air d'en observer un autre, c'est parce que choisissons d'après d'autres points de vue la forme syntaxique dont il faut revêtir la pensée. On s'est trompé, parce qu'en traitant de l'ordre des mots, on a pris la phrase toute faite, avec tous ses éléments et tous ses rapports bien déterminés. C'est qu'on paraît avoir regardé l'arrangement des mots comme un travail accessoire qui ne se ferait qu'en dernier lieu, la pensée étant déjà tout à fait transformée en paroles. Mais si l'ordre des mots correspond à l'ordre des idées, si cette marche des idées existe dans la pensée même, avant qu'elle ait revêtu les formes grammaticales, si la conformation syntaxique ne vient qu'après et n'a qu'une influence secondaire sur l'ordre des mots, alors il est évident que l'aspect de la chose change entièrement. Voici, selon nous, la différence des langues anciennes et des langues modernes. [*Ibid.*, p. 27]

(15) [...] l'espace-temps, par rapport à l'intercommunication humaine, n'est pas vide, il dispose d'une certaine structure que lui confèrent les objets et les sujets qui l'occupent. Appelons *hyperlangue* cet espace-temps ainsi structuré. Introduire un nouvel objet (par ex. un sujet doté de capacités linguistiques déviantes, un

dictionnaire, ou encore le moyen de communiquer à distance) change la structure de l'hyperlangue. Les *événements* dans l'hyperlangue (ce que nous appelons des « discours ») en changent également (plus ou moins) la structure. Toute grammaire – j'entends toute représentation qui analyse des énoncés linguistiques – contient un ensemble d'hypothèses sur la structure d'une certaine hyperlangue. Une hyperlangue peut être stable ou instable ; elle peut être identique en tous les lieux où elle se manifeste (isotopie) ou non ; les sujets qu'on y rencontre peuvent être extrêmement puristes ou très tolérants, etc. En tout état de cause, elle est cette réalité ultime qui englobe et situe toute réalisation linguistique et limite concrètement toute innovation. [S. Auroux, 1998, *La Raison, le langage et les normes*, PUF, p. 115]

(16) Dans le paradigme logico-grammatical, la production et l'interprétation sont figurées par l'image du calcul, et les structures profondes sont toujours logico-formelles : le problème du contexte se formule donc comme celui du rapport des occurrences au type, et somme toute des manifestations linguistiques à leurs idéalizations. D'où une attitude ambivalente : le « bon contexte » désambiguïse et permet de rapporter l'occurrence au type adéquat, rétablissant ainsi la transparence postulée d'un sens littéral. En revanche, le « mauvais » contexte est conçu comme une déformation de l'occurrence, relativement au type. Il est donc non seulement inessentiel - puisque c'est le type qui, par définition, est essentiel - mais son action est comprise comme une perturbation. [...] La problématique rhétorique/herméneutique échappe à l'isonomie du calcul et conteste notamment le principe de compositionnalité. Elle insiste sur les variations qualitatives : le point singulier, le détail, le tournant, le *kairos*, peuvent assurer une relation non unifiante entre le tout et les parties (contrairement à ce que permet une perspective ensembliste). Elle n'est pas objectiviste, ou du moins ne conçoit l'objectivation que comme une sommation (au besoin conflictuelle) de points de vue. Pour ce qui concerne le contexte, elle admet plutôt le paradigme de la (re)connaissance de formes que celui du calcul. [...] Au rapport du type à l'occurrence se trouve substitué celui des « processus descendants » aux « processus montants ». Le contexte supporte et suscite un faisceau d'anticipations et de rétroactions, aussi bien inhibitrices qu'activatrices. [F. Rastier, 1998, « Le problème épistémologique du contexte et le statut de l'interprétation dans les sciences du langage », *Langages*, 129, p. 100]

(17) L'Interaction des composantes linguistiques

<i>Entours</i>	usage indéterminé	pratique sociale	usage déterminé
<i>Instances linguistiques</i>	langue	discours	parole
<i>Degrés de systémativité</i>	système fonctionnel	normes socialisées	normes individuelles
<i>Systèmes</i>	« dialecte »	sociolecte	idiolecte
<i>Formes</i>	textualité	genres	styles
<i>Disciplines</i>	linguistique restreinte	poétique linguistique des discours	stylistique linguistique des styles

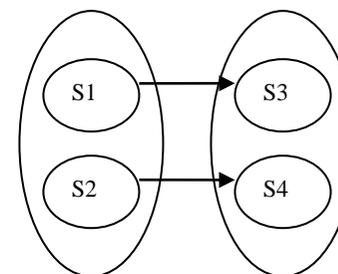
[F. Rastier, 2001, *Arts et sciences du texte*, Paris, PUF, 179]

(18) « Vue synoptique de l'appareil conceptuel de la Sémantique interprétative » de F. Rastier (compilation des tableaux synoptiques de Rastier, 1994 : 61 ; 2001 : 179).

<i>Degrés de systémativité</i>	système fonctionnel	normes socialisées	normes individuelles
<i>Systèmes</i>	« dialecte »	sociolecte	idiolecte
<i>Types d'unité</i>	sémème-type	acception	emploi
<i>Types de traits</i>	sèmes inhérents	sèmes afférents (social. normés)	sèmes afférents

[Ch. Gérard, 2004, *Contribution à une sémantique interprétative des styles*, Thèse de Doctorat de l'Université Toulouse II, p. 90.]

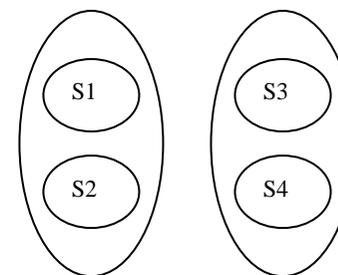
(19) Schémas extraits de Rastier (1987) et de Badir (1999) :



taxème 1

taxème 2

[S1 : 'homme' ; S2 : 'femme' ; S3 : 'force' ; S4 : 'faiblesse']



taxème 1 : êtres forts

taxème 2 : êtres faibles

[S1 : 'homme' ; S2 : 'loup' ; S3 : 'femme' ; S4 : 'agneau']

(20) Les concepts de langue comme *institution sociale* et comme système fonctionnel ne peuvent être considérés comme coextensifs, parce que dans chaque langue il y a des aspects systématiques et interindividuels, normaux dans la communauté considérée, c'est-à-dire « institutionnels », et qui, cependant, ne sont pas fonctionnels, n'appartiennent pas au système idéal de différences et d'oppositions significatives de la langue elle-même. [E. Coseriu, 1969, « Sistema, norma, e

'parola' », *Studi linguistici in onore di Vittore Pisani*, Brescia, Paideia Editrice, p. 241; cité dans Rastier, 1987 : 39]

(21) Les sèmes inhérents relèvent ainsi du système fonctionnel de la langue; et les sèmes afférents, d'autres codifications : normes socialisées, voire idiolectales. [F. Rastier, 1987, *Sémantique interprétative*, Paris, PUF, p. 44]

(22) [...] il est impossible de savoir d'avance si une physionomie (les paroles d'une personne par opposition à celles d'une autre) ne représente qu'un usage spécifique et non pas, en même temps, un schéma spécifique (qui diffère peut-être à peine de l'autre, mais en diffère pourtant). [L. Hjelmslev, 1971 [1968] *Prolégomènes à une théorie du langage*, Paris, Éditions de Minuit, p. 147]

(23) Quelques propositions théoriques nous paraissent devoir être précisées. Nous présenterons ici trois zones d'ombre. (1) Les relations entre instances de codification (dialecte, sociolecte, idiolecte) et la typologie des composants (sèmes inhérents, afférents sociolectaux et afférents idiolectaux). « L'idiolecte est un système de normes textuelles propres à un émetteur. » (1989 : 49). Comme les sèmes afférents ne sont pas définis par le dialecte et qu'il n'existe que deux types de sèmes afférents, tout sème afférent non sociolectal serait idiolectal. Relèveraient de l'idiolecte les sèmes obtenus par deux voies différentes. D'une part seraient idiolectaux les sèmes actualisés par toute prédication ou qualification : « Par qualification ou par prédication, elles [les normes idiolectales] peuvent adjoindre à la signification d'un mot les sèmes les moins prévisibles. » (p. 60). D'autre part, certains sèmes afférents non sociolectaux ne sont produits par aucune qualification ou prédication (du moins dans le texte analysé) : ainsi Rastier (1989 : 233) démontre que 'écume' contient dans plusieurs poèmes de Mallarmé le sème mésogénérique /littérature/, cet interprétant l'autorise à actualiser le sème dans ce sémème de *Salut*. Les instances de codification définissent, nous semble-t-il, des unités-type (mais relèvent de la langue seulement les unités dialectales) dont la pertinence déborde le texte analysé (contrairement aux molécules sémiques qui peuvent s'y limiter). S'il en est bien ainsi, une prédication ou une qualification ne produit un sème idiolectal que dans la mesure où elle explicite le contenu d'une unité-type idiolectale ; de la même manière un *topos*, axiome normatif sous-tendant une afférence sociolectale, peut

être explicité ou non dans un texte (cf. 1989 : 63). [L. Hébert, 1996, « Une sémantique différentielle unifiée », *RS/SI*, Montréal, Association canadienne de sémiotique, vol. XVI, 1-2, p. 284-285]

(24) De l'analyse des sèmes afférents se dégagent deux règles générales qui ne sont pas formulées dans *SI*.

Règle 1. *Dans une relation d'afférence, les sèmes spécifiques ont le statut de sémèmes virtuels.*

La relation d'afférence s'institue en effet entre deux taxèmes, et ceux-ci sont chacun constitués par un ensemble de sémèmes. Le premier de ces ensembles comporte un sémème actualisé dans le texte : c'est précisément pour ce sémème que la relation d'afférence est établie, et c'est à lui qu'on attribue le sème afférent. Le second ensemble de sémèmes sert à actualiser *dans l'analyse* le taxème où ce sème spécifique a une relation d'opposition; c'est là l'unique fonction de cet ensemble. Il ne sert à rien dès lors de lui attribuer d'autres sèmes que ceux relevés dans l'analyse. La langue étant considérée ordinairement comme « son propre métalangage » — il y aurait quelques remarques à faire au sujet de cette expression, mais elles n'importent pas dans notre propos —, le sémème est par conséquent lexicalisé métalinguistiquement de manière à ne contenir pour seul sème spécifique que le sème afférent en question.

C'est ainsi que, dans le schéma qui illustre l'exemple donné par Rastier, le sème spécifique /faiblesse/ constitue le sémème 'faiblesse' dans le taxème 2, que l'on pourrait nommer taxème de 'puissance', puisque /puissance/ est le sème générique des sémèmes de ce taxème; et, en retour, ce taxème détermine le sème spécifique /faiblesse/ comme sème afférent. Pareillement, /cunning/, pour autant qu'on puisse le considérer comme sème afférent dans certains usages de *fox*, suffit à opposer le sémème 'cunning' au sémème 'stupid' dans le taxème des /qualités intellectuelles d'un caractère/.

L'établissement d'un taxème distinct de celui du sémème examiné présuppose donc, dans une relation d'afférence, l'actualisation d'un sème *en tant que sème spécifique*. Mais, *en tant que sème afférent*, ce même sème présuppose à son tour ledit taxème.

Règle 2. Dans une relation d'afférence, les sèmes spécifiques sont toujours actualisés.

L'examen de cette règle doit évidemment être mené à partir des cas où l'analyse actualise un sème afférent générique.

Soit l'exemple suivant, repris comme d'habitude à Rastier : un titre du *Canard enchaîné*, "Le caviar et les arêtes". Le contenu de l'article et les connaissances encyclopédiques du lecteur permettront à ce dernier de laisser dans la virtualité le sème générique inhérent /partie de poissons/ et d'actualiser en revanche dans son interprétation le sème générique afférent /condition économique/ (cf. *SI*, pp. 53-54). Or la relation d'afférence ne s'est pas établie de façon directe entre les deux taxèmes que permettent de constituer les sèmes génériques inhérent et afférent. Les sèmes spécifiques des sémèmes appartenant au taxème //condition économique// sont également actualisés dans l'interprétation. C'est ainsi que 'caviar' actualise le sème spécifique /luxé/ et 'arêtes', le sème spécifique /misère/.

Cette transition obligatoire par le spécifique de la relation d'afférence générique est constante. Car la relation d'afférence, bien qu'elle ait lieu entre deux ensembles de sémèmes, s'analyse à travers une relation entre deux sémèmes particuliers appartenant chacun à l'un de ces ensembles. L'analyse doit ainsi nécessairement actualiser le sème spécifique de toute relation d'afférence.

La conjonction de ces deux règles implique malheureusement une proposition fort problématique : les taxèmes analysés en fonction d'une relation d'afférence présupposent l'actualisation des sèmes spécifiques afférents. Car cela revient au même de dire que les sèmes spécifiques induits par une relation d'afférence constituent des sémèmes ou qu'ils sont présupposés par le taxème de ces sémèmes, dès lors que ces sèmes spécifiques sont toujours actualisés dans l'analyse.

La définition générale du sème spécifique ne peut supporter sans contradiction cette proposition. De fait, cette définition implique que le sème spécifique présuppose le taxème, et non qu'il soit présupposé par lui. Rappelons en effet que le sème spécifique est une relation qui permet d'opposer deux termes voisins, c'est-à-dire deux termes appartenant au même taxème. Il serait absurde de l'envisager autrement, que ce soit dans le but de construire un système linguistique ou dans la visée d'une interprétation du sens textuel. On ne saurait donc prétendre sans contradiction définir le sème afférent par une relation entre deux taxèmes si l'un de ces taxèmes présuppose que soit déjà analysée le sème pour lequel la relation

d'afférence est établie. [S. Badir, 1999, « Sème inhérent et sème afférent. Examen des critères théoriques dans la sémantique interprétative de François Rastier », *Travaux de linguistique*, 38]

Références

- AGAMBEN, G., 1989 : « Experimentum linguae », préface à l'édition française de *Enfance et histoire*, Paris, Payot, coll. « Petite Bibliothèque Payot ».
- ARRIVÉ, M. & alii : 1986 : *La Grammaire d'aujourd'hui : guide alphabétique de linguistique française*, art. « Idiolecte », Paris, Flammarion.
- AUROUX, S. (dir.), 2000 : *Histoire des idées linguistiques*, tome 3, ssLiège, Mardaga.
- AUROUX, S., 1998 : *La Raison, le langage et les normes*, Paris, PUF.
- BADIR, S., 1999 : « Sème inhérent et sème afférent. Examen des critères théoriques dans la sémantique interprétative de François Rastier », *Travaux de linguistique*, 38, p. 7-27.
- BALLY, C. : 1905, *Précis de stylistique française. Esquisse d'une méthode fondée sur l'étude du français moderne*, Genève, Eggimann.
- BALLY, C., 1909 : *Traité de stylistique française*, Genève, Georg et Cie.
- BALLY, C., 1932 : *Linguistique générale et linguistique française*, Berne, A. Francke.
- BARBÉRIS, J.-M., BRES, J. ET SIBLOT, P. (éds.), 1998 : *De l'actualisation*, Paris, CNRS-Éditions.
- BARTHES, R., 1969/1984 : « Le style et son image », *Le Bruissement de la langue*, Paris, Le Seuil.
- BARTHES, R., 1974/1994 : « Étude des problèmes relatifs à la constitution d'un lexique d'auteur (idiolecte) - Travail collectif sur la biographie - La voix », Le Seuil, in *Oeuvres Complètes*, tome 3, édition E. Marty, p. 55.
- BENVENISTE, E., 1966 : *Problèmes de linguistique générale*, I, Paris, Gallimard.
- BERRENDONNER, A., LE GUERN, M., PUECH, G., 1983 : *Principes de grammaire polylectale*, Lyon, PULyon.
- BOPP, F., 1866-1874 [1816] : *Grammaire comparée des langues indoeuropéennes...*, trad. M. Bréal, Paris, Imprimerie Impériale.
- BOUQUET, S. (ed.), 1998 : « Diversité de la (des) science(s) du langage aujourd'hui », *Langages*, 129, Paris, Larousse.
- BRUNOT, F., 1922/1965 : *La Pensée et la langue*, Paris, Masson.
- CHISS, J.-L., & PUECH, C., 1987 : *Fondations de la linguistique - Études d'histoire et d'épistémologie*, Bruxelles, De Boeck.
- CHISS, J.-L., & PUECH, C., 1999 : *Le Langage et ses disciplines - XIX^e-XX^e siècles*, Paris-Bruxelles, De Boeck-Duculot.
- DÉTRIE, C., SIBLOT, P., VÉRINE, B., 2001 : *Termes et concepts pour l'analyse du discours. Une approche praxématique*, Paris, Champion.

- DUBOIS, J. & alii : 1973 : *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*, art. « Idiolecte », Paris, Larousse.
- DUCROT, O. & SCHAEFFER, J.-M. : 1995, *Nouveau Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Paris, Le Seuil.
- GENETTE, G., 1991 : *Fiction et diction*, Paris, Le Seuil.
- GÉRARD, C., 2004 : *Contribution à une sémantique interprétative des styles*, Thèse de Doctorat de l'Université Toulouse II (sous la direction de M. Ballabriga).
- HAASE, F., 1874-1880 : *Vorlesungen über lateinische Sprachwissenschaft*, Leipzig, Simmel.
- HÉBERT, L., 1996, « Une sémantique différentielle unifiée », *RS/SI*, Montréal, Association canadienne de sémiotique, vol. XVI, 1-2, p. 275-285.
- HÉBERT, L., 2001, *Introduction à la sémantique des textes*, Paris, Champion.
- HJELMSLEV, L., 1971a : *Prolégomènes à une théorie du langage*, Paris, Minuit.
- HJELMSLEV, L., 1971b : *Essais linguistiques*, Paris, Minuit.
- HOCKETT, C.-F., 1952 : compte rendu de « Recherches structurales », *International Journal of American Linguistics*, 18.
- HOCKETT, C.-F., 1958 : *A Course in Modern Linguistics*, New York.
- HUMBOLDT, von W., 1834 [trad. P. Caussat, 1963] : *Wilhelm von Humboldt – Werke in fünf Bänden*, Herausgegeben von Andreas Flitner und Klaus Giel, J.G. Cotta'sche Buchhandlung, Stuttgart (Wissenschaftliche Buchgesellschaft, Darmstadt).
- JAKOBSON, R., 1963 : *Essais de linguistique générale - I. Les fondations du langage*, trad. N. Ruwet, Paris, Minuit.
- KARABÉTIAN E., 2000 : *Histoire des stylistiques*, Paris, Armand Colin.
- KERBRAT-ORECCHIONI, C., 1980 : *L'Énonciation - De la subjectivité dans le langage*, Paris, Colin.
- LABOV, W., 1976 [1972] : *Sociolinguistique*, Paris, Minuit.
- MARTIN, R., 1994 : « Préliminaire », in G. Molinié, P. Cahné, *Qu'est-ce que le style ?*, Paris, PUF.
- MOUNIN, G. (dir.), 1974, *Dictionnaire de linguistique*, art. « Idiolecte », PUF.
- NEVEU, F., 2001 : « Singularités linguistiques du discours – L'idiolecte : fiction ou réalité ? », in F. Neveu (éd.), *Styles. Langue, Histoire, Littérature*, Paris, SEDES, p. 7-17.
- NEVEU, F., 2004 : *Dictionnaire des Sciences du Langage*, Paris, Armand Colin.
- PHILIPPE, G., 2002 : *Sujet, verbe, complément. Le moment grammatical de la littérature française (1890-1940)*, Paris, Gallimard.
- POTTIER, B. (dir.), 1973 : *Le Langage*, Paris, Centre d'étude et de promotion de la lecture.
- RABATEL, A. 1998 : *La Construction textuelle du point de vue*. Lausanne, Paris, Delachaux et Niestlé.
- RASTIER, F., 1987, *Sémantique interprétative*, Paris, PUF.
- RASTIER, F., 1989 : *Sens et textualité*, Paris, Hachette.
- RASTIER, F., 1996 : « Pour une sémantique des textes - Questions d'épistémologie », in, F. Rastier, *Textes et sens*, Paris, Didier, pp. 9-38.
- RASTIER, F., 1996 : « Problématiques du signe et du texte », *Intellectica*, 23, p. 11-52.
- RASTIER, F., 1996 : « Représentation ou interprétation ? - Une perspective herméneutique sur la médiation sémiotique », in, V. Rialle & D. Fisette, *Penser l'esprit : des sciences de la cognition à une philosophie cognitive*, Grenoble, PUGrenoble, pp. 219-239.
- RASTIER, F., 1998 : « Le problème épistémologique du contexte et le statut de l'interprétation dans les sciences du langage », *Langages*, 129, p. 97-111.
- RASTIER, F., 2001 : *Arts et sciences du texte*, Paris, PUF.
- RASTIER, F., CAVAZZA, M., ABEILLÉ, A., 1994 : *Sémantique pour l'analyse - De la linguistique à l'informatique*, Paris, Masson.
- RIFFATERRE, M., 1971 : *Essais de stylistique structurale*, Paris, Flammarion.
- SCHLEGEL, F., 1808 : *Ueber die Sprache und Weisheit der Indier...*, Heidelberg, Mohr & Zimmer.
- SCHLEIERMACHER, F., 1987 [1829] : *Herméneutique*, trad. M. Simon, Genève, Labor et Fides.
- SCHLEIERMACHER, F., 1999 [1813] : *Des différentes méthodes du traduire*, trad. A. Berman et C. Berner, Paris, Le Seuil.
- STEINTHAL, H. 1866 : « Zür Stylistik », *Zeitschrift für Völkerpsychologie und Sprachwissenschaft*, vol. 4, Berlin, Dümmler, Harrwitz et Grossmann, « Sur la stylistique », traduction I. Behr, in Karabétian, 2000.
- SWIGGERS, P., 1997 : *Histoire de la pensée linguistique*, Paris, PUF.
- THOUARD, D., 1996 : *Critique et herméneutique dans le premier romantisme allemand*, Lille, Presses du Septentrion.
- WEIL, H. 1879 : *De l'ordre des mots dans les langues anciennes comparées aux langues modernes. Question de grammaire générale*, Paris, Vieweg.
- WHITNEY, W.-D., 1875 : *La Vie du langage*, Paris, Germer Baillière et Cie.